

Méthode de répartition de coût de service

Traitement des coûts associés aux surplus d'électricité postpatrimoniale

Affaires réglementaires et tarifaires
Coûts et caractéristiques de la consommation

25 mai 2009



Décision D-2009-016

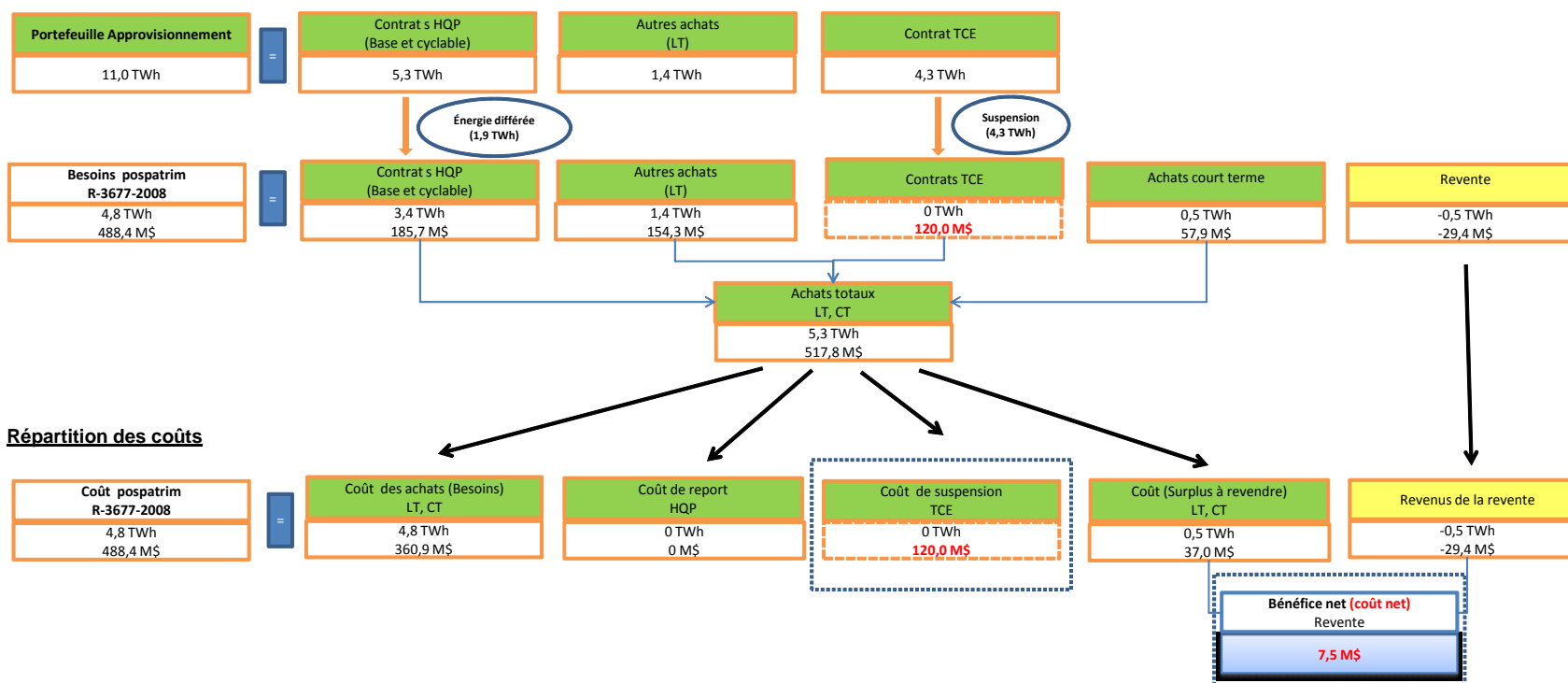
- ◆ Examiner le traitement de la répartition des coûts associés aux surplus d'électricité postpatrimoniale en tenant compte, notamment, des solutions proposées par les intervenants :
 - Solution proposée par M. Knecht : proportionnel aux coûts de fourniture patrimonial et postpatrimonial
 - Solution proposée par M. Pham : créer une nouvelle catégorie « acheteurs d'énergie » et isoler le coût de suspension de TCE, aucune proposition de répartition

- ◆ Faire une proposition dans le prochain dossier tarifaire 2010-2011

Scénario illustratif de M. Knecht

Coûts échoués selon M. Knecht

Scénario hypothétique, selon M. Knecht, car information confidentielle



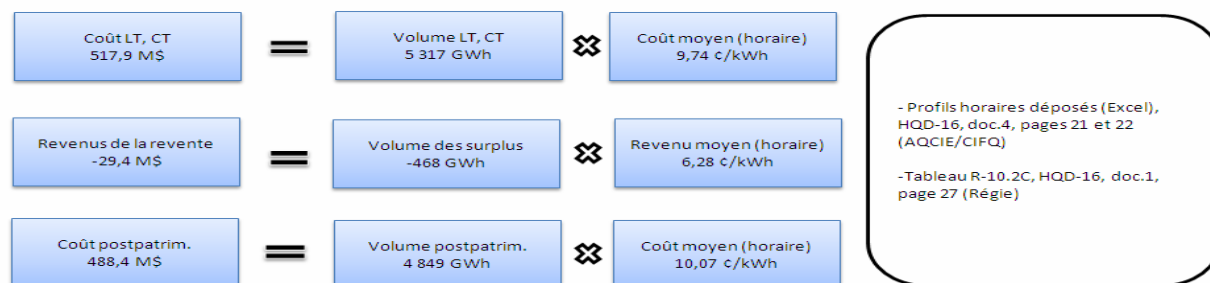
Scénario

- Impact sur les catégories de consommateurs selon la méthode proposée par M. Knecht

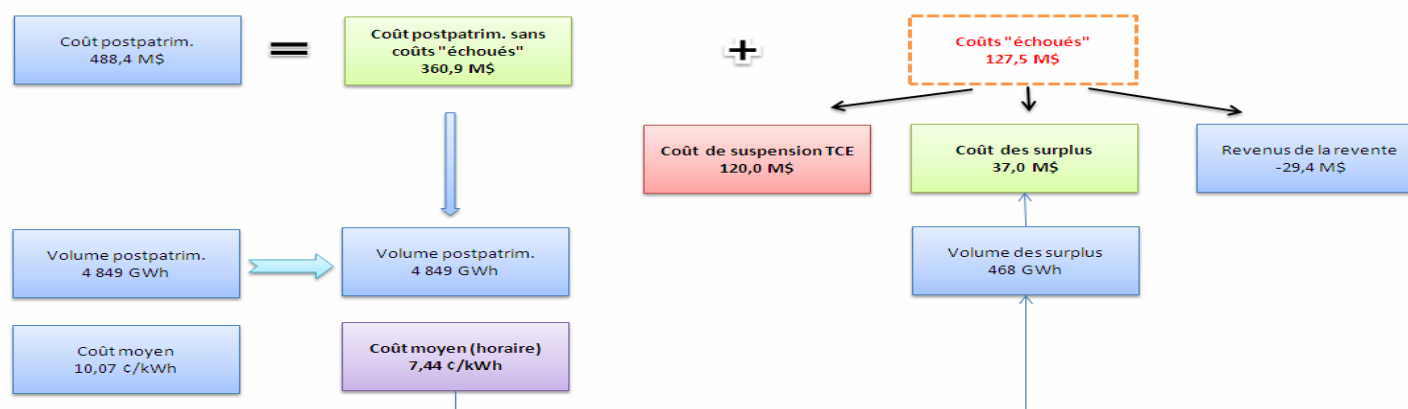
Catégories	Référence Postpatrimonial 2009 R-3677-2008		Scénario M. Knecht	
	Ventes GWh	Coût M\$	Coût M\$	Impact M\$
Domestique	1 587	164,0	178,5	14,5
Petite puissance	390	44,7	43,4	-1,2
Moyenne puissance	715	80,8	77,5	-3,2
Grande puissance	1 810	197,8	187,8	-10,0
Total	4 502	487,3	487,3	0,0

Confidentialité de TCE

Données déposées lors du dossier tarifaire R-3677-2008



Exemple : Si les coûts "échoués" sont de 127,5 M\$ incluant le coût de suspension de TCE de 120 M\$ (Sc. M. Knecht)



- Données connues
- Données déduites
- Coût horaire sans le coût de TCE, des surplus et les revenus de la revente

Considérations

- ◆ **Impacts sur la confidentialité : données horaires, tableau 9 restrictifs**
- ◆ **Rappel des principes de méthode de répartition**
 - **Principe de causalité/équité**
 - **Décret patrimonial basé sur la règle de proportionnalité**
 - **Pas de règle premier arrivé/premier servi**
 - **Refléter le plus fidèlement possible les stratégies d'approvisionnement**
- ◆ **Pas de prévision des ventes par catégories de consommateurs sans les surplus**

Considérations (suite)

- ◆ Où est la frontière entre les stratégies d'approvisionnement et les coûts échoués ?
- ◆ Sur quels critères déterminer qu'un contrat d'approvisionnement est un coût échoué?
 - Contrat TCE : contrat offrant une flexibilité utile dans la gestion annuelle des approvisionnements
 - Contrats HQP : entente d'énergie différée offrant une flexibilité utile dans la gestion annuelle des approvisionnements
 - Revenus et coûts associés à la revente : activités incontournables dans la gestion des approvisionnements
 - Contrats éoliens/biomasse/hydroélectriques : contrats découlant de quote-part n'offrant aucune flexibilité

